Friches urbaines naturelles (FUN)

Capitale Française de la Biodiversité 2026

Organisme / institution en charge de la mise en œuvre : Ville de Marseille

Services de la collectivité associés : Direction générale adjointe Ville de demain / Direction de la transition écologique et des mobilités / Pôle transition écologique et des environnements de vie / Service espaces naturels et biodiversité ; Direction foncière et immobilière ; Direction de l'informatique ; Direction de la communication externe ; Direction des régies ; Muséum d'histoire naturelle de Marseille

Budget : 335 k€ répartis comme suit :
75 k€/an : études de diagnostic écologique, plans de gestion, mises en défens, barriérage, panneaux d'information et de sensibilisation ;
200 k€/an : entretien et fauche des 282 friches urbaines naturelles (FUN) ;
60 k€ : subventions aux associations (actions de valorisation, animations).

Partenaires financiers : Autofinancement

Partenaires techniques : L'entretien est effectué en régie par une équipe d'agents forestiers, appuyée par des marchés de prestation pour la fauche des prairies. Études de diagnostic écologique et plans de gestion effectués par des partenaires et prestataires extérieurs. Conservatoire du littoral, Parc national des Calanques, Métropole Aix-Marseille-Provence

Date de début : Prise en compte effective de la biodiversité depuis 2018, accélération depuis 5 ans

Date de fin : Action continue



FUN Auguste Marin, 8e arrondissement de Marseille © F. Jacques

Objectifs

La spécificité de Marseille est de disposer de 282 friches urbaines naturelles (FUN), espaces de transition urbaine hérités de son histoire : vestiges d'espaces bastidaires, reliques de forêts anciennes, délaissés de projets urbains ou immobiliers. La végétation spontanée qui s'y développe et l'entretien rustique (espaces laissés en libre évolution en dehors de deux fauches préventives annuelles) jusqu'alors appliqué par le

service gestionnaire en font des réservoirs de biodiversité en cœur de ville. En 2024, un travail de cartographie des corridors écologiques les reliant entre elles a permis d'affiner le réseau des continuités écologiques du territoire.

L'objectif est multiple : préserver ces espaces, améliorer leur valeur écologique, les valoriser auprès de la population et pouvoir inscrire ces continuités dans la prochaine révision du PLUi sous la forme de protections réglementaires (TVB et trame turquoise).

La présence de ces réservoirs est une réponse à l'effondrement de la biodiversité urbaine et, plus généralement, à celui observé sur le territoire national. Ce projet est intégré dans la Stratégie locale pour la biodiversité, le Contrat ville climat et le Plan d'adaptation au changement climatique communal.

Il répond en miroir à d'autres actions de la Ville, et les croise, œuvrant à rendre son territoire résilient face aux changements climatiques et à développer des solutions fondées sur la nature.

Mesures mises en œuvre

Afin de mieux préserver ces terrains, il est important d'en connaître les qualités et les potentialités écologiques. Depuis 8 ans, une collaboration conventionnée avec le Laboratoire Population-Environnement-Développement (LPED) d'Aix-Marseille Université permet aux étudiants en écologie d'étudier finement ces terrains par taxons. Des plans de gestion, enrichis depuis 2 ans par des diagnostics écologiques réalisés par des bureaux d'études, permettent un maintien des habitats propices au développement d'une biodiversité optimale, au-delà de la régénération naturelle.

Depuis 2025, une convention d'objectifs avec la LPO PACA permet de travailler à la création de 3 refuges LPO sur les FUN les plus riches. Un travail régulier avec les associations locales permet de continuer à mieux connaître ces milieux. Des actions d'écopâturage ont été testées sur plusieurs terrains et sont à ce jour encore en phase expérimentale. Afin de mieux faire connaître ces lieux au public, des actions pédagogiques et des animations sont mises à disposition des divers intervenants. Des événements spéciaux ouverts au grand public sont organisés sous un prisme ludique par le biais d'appels à manifestation d'intérêt (« Animons nos FUN » en 2025, « Pépites naturelles » en 2026).

Dans ce même objectif, depuis 3 ans, une signalétique d'entrée de ces FUN est mise en place afin de faire connaître aux habitants le statut de propriété communale de ces terrains et l'intention de la Ville de les mettre à leur disposition. Chaque FUN est dénommée, ce qui lui donne une identité propre. Il est également important de faire connaître la particularité des FUN et le mode de gestion inspirant de la Ville à d'autres gestionnaires de biens publics. Ainsi, dans le cadre du dispositif Territoires engagés pour la nature, deux Biodiv'Tour ont été coorganisés avec l'ARBE PACA pour la découverte de ces terrains.

À l'échelle de la planification du territoire, un travail commun avec la Métropole Aix-Marseille-Provence a été engagé par le biais de l'Agence d'urbanisme (AGAM) afin de définir l'OAP Calanques-Garlaban, qui vise à définir les corridors reliant deux massifs forestiers du territoire. La définition de ces corridors s'est appuyée sur la cartographie de la Ville de Marseille intégrant les FUN. Des dispositions réglementaires sont édictées pour les aménagements inclus dans cette OAP afin de renforcer les plantations en zone aménageable et le coefficient de pleine terre dans ces corridors.

Résultats / impact pour la biodiversité

Au sein des FUN sont maintenus des habitats naturels diversifiés, support d'une biodiversité riche. La connaissance de cette biodiversité s'accomplit grâce à une convention de partenariat avec le LPED, qui étudie les FUN par taxons. Ces espaces jouant pleinement leur rôle de refuge de biodiversité, 58 espèces d'escargots, 51 espèces de papillons, 23 espèces de punaises, 21 espèces de criquets et 424 espèces de plantes ont déjà été recensées sur 22 FUN étudiées.

Depuis 2025, une convention de partenariat avec la LPO a permis de labelliser 3 FUN « Refuge LPO ». La pose de nichoirs à chouette chevêche, espèce protégée, est en cours.

Au sein des FUN, l'arrachage des espèces exotiques envahissantes se réalise par terrain et par type de plante. Sur 2 FUN, des mises en défens ont été réalisées pour protéger les habitats et orienter les circulations piétonnes sur de nouveaux cheminements réhabilités, de façon à limiter l'érosion des sols.

Un suivi des populations de papillons par les agents de la Ville (protocole Propage, sciences participatives)

conforte le maintien de la biodiversité.

En matière de planification, la réponse à un appel à projets « Eau et biodiversité » de l’Agence de l’eau Rhône Méditerranée Corse a permis de définir la trame turquoise du ruisseau du Jarret et de valider en 2026 un plan de gestion écologique confortant son rôle de corridor écologique.

Coordonnées

Marseille
Liens utiles
En savoir + sur www.marseille.fr
www.capitale-biodiversite.fr